COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 005/2026-2031

Demande de crédit de CHF 114'000.00 pour le déplacement des armoires de contrôle de l'éclairage public des stations Romande Energie

Responsabilité du dossier :
Routes, chemins, parkings
Mme Emmanuelle Moser-Lehr - Syndique

Founex, le 2 octobre 2026

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Solutions retenues	3
3.	Répartition des responsabilités et des coûts	4
4.	Budget des travaux	4
5.	Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Historiquement, les tableaux de commande de l'éclairage public de la Commune de Founex étaient installés à l'intérieur des stations électriques de Romande Energie. Au cours des dernières années, les projets de construction et d'aménagement routiers nécessitant une modification du réseau d'éclairage public ont, lorsque les conditions le permettaient, intégré le déplacement de ces tableaux vers des armoires de commande extérieures. Cette démarche n'a toutefois pas pu être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire communal puisque des travaux n'étaient pas projetés.

Il est important de préciser que ces installations actuellement situées à l'intérieur des stations de Romande Energie y avaient été installées « à bien plaire ».

À ce jour, le réseau d'éclairage public de la Commune de Founex est géré par 27 armoires de commande, réparties sur l'ensemble du territoire communal.

Dans un courrier daté du 24 avril 2026, Romande Energie a informé la Commune que, dans le cadre du déploiement de compteurs intelligents, six armoires de commande actuellement situées dans des stations électriques doivent être déplacées. La séparation entamée entre les installations communales et celles de Romande Energie répond à un besoin pratique, en conférant à la Commune une plus grande autonomie dans la gestion de ses installations électriques. Le présent projet vient clore cette démarche engagée depuis plusieurs années, avec des bénéfices concrets pour la Commune en termes d'exploitation de son réseau.

2. Solutions retenues

À la suite de plusieurs séances de coordination réunissant le bureau Bernard Schenk, mandaté par la Commune, notre prestataire pour les armoires d'éclairage public Duvoisin Groux, le responsable d'exploitation de Romande Energie ainsi que notre chef de service des extérieurs, différentes possibilités d'implantation ont été étudiées.

Des solutions permettant de maintenir les nouvelles armoires de commande sur les parcelles appartenant à Romande Energie ont finalement pu être définies pour les six sites concernés.

Les stations concernées se situent aux emplacements suivants :

- le long de la Route de Courte Raie, à proximité du n° 3a ;
- au niveau du croisement entre la Route de Courte Raie et le Chemin du Petit Truet ;
- au niveau du Chemin Vert ;
- le long de la Rue des Canons ;
- à proximité du n° 8 du Chemin des Racettes ;
- entre les n° 14 et 16 du Chemin en Vuaracaux.

Une fois ces travaux réalisés, toutes les 27 armoires de commande de l'éclairage public auront été sorties des stations Romande Energie.

Le présent projet a été validé par la Municipalité sous l'angle de la durabilité, conformément à sa politique de gouvernance en la matière.

3. Répartition des responsabilités et des coûts

Sur le plan financier, les coûts liés à ces travaux sont majoritairement à la charge de la Commune. À la suite des discussions menées avec Romande Energie, les conditions suivantes ont été convenues :

Romande Energie

- autorise le maintien des nouvelles armoires de commande sur ses parcelles ;
- réalise, à ses frais, le raccordement entre la station électrique et le compteur installé dans la nouvelle armoire de commande ;
- renonce à percevoir une taxe de raccordement, les équipements concernés étant déjà raccordés au réseau électrique.
- garantit que les armoires pourront rester sur les parcelles pendant au minimum 20 ans à partir de leur année d'installation.

Commune de Founex

- prend en charge les travaux de génie civil nécessaires à la réalisation des nouvelles implantations ;
- finance la fourniture et la mise en place des nouvelles armoires de commande ;
- prend en charge les opérations de décâblage des équipements depuis les anciennes armoires ainsi que leur recâblage dans les nouvelles armoires.
- procède à la mise à jour du cadastre des réseaux selon les nouveaux câblages installés.

4. Budget des travaux

Le budget présenté dans le cadre du présent préavis a été établi sur la base d'estimations pour les travaux de génie civil et les éventuelles interventions paysagères.

La fourniture et la mise en place des coffrets d'éclairage public ont, quant à elles, été chiffrées sur la base de l'offre établie par l'entreprise Duvoisin Groux. Les honoraires relatifs à l'étude et au suivi du projet sont basés sur l'offre du bureau Bernard Schenk.

Il convient de relever que la Commune ne dispose actuellement pas des plans complets de l'ensemble des réseaux d'éclairage public concernés par ces interventions. Dans certains secteurs, il sera donc nécessaire de procéder à des sondages sur le terrain afin de localiser précisément les réseaux existants avant et pendant l'exécution des travaux.

Compte tenu de cette incertitude et afin de tenir compte des éventuelles adaptations qui pourraient s'avérer nécessaires en cours de chantier, un montant correspondant à 20 % du coût des travaux a été prévu au titre des divers et imprévus.

Cette marge doit notamment permettre de couvrir les éventuels surcoûts liés à la découverte de réseaux non répertoriés, aux adaptations du génie civil ou à toute autre difficulté technique qui ne pourrait être identifiée avec précision au stade actuel du projet.

Description	Coût	
Travaux de génie civil	CHF	35'000.00
Fourniture et mise en place des coffrets EP selon offre de Duvoisin Groux du 30.07.2026	CHF	37'000.00
Honoraires BS&A pour phase d'étude	CHF	5'000.00
Honoraires BS&A pour phase d'exécution	CHF	3'800.00
Paysagiste	CHF	10'000.00
Divers & imprévus (environ 20% du montant GC+EP)	CHF	14'400.00
Total HT	CHF	105'200.00
TVA 8.1%	CHF	8'521.20
Total TTC	CHF	113'721.20
Total TTC (arrondi)	**CHF**	**114'000.00**

Amortissement

L'amortissement sera effectué sur 40 ans, selon les dispositions prévues par MCH2.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu	le préavis municipal N° 005/2026-2031, concernant la demande de crédit de CHF 114'000.00 pour le déplacement des armoires de contrôle de l'éclairage public des stations Romande Energie
Ouï	le rapport de la Commission des finances
Attendu	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'approuver	le préavis municipal N° 005/2026-2031
D'accorder	à la Municipalité un crédit de CHF 114'000.00
De financer	ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire

Ainsi approuvé par la Municipalité le 5 octobre 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

la Syndique :
Emmanuelle Moser-Lehr

le Secrétaire :
Daniel Brunner

MUNICIPALITE DE FOUNEX

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 005/2026-2031
Demande de crédit de CHF 114'000.00 pour le déplacement des armoires de contrôle de l'éclairage public des stations Romande Energie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité, le 5 octobre 2026, en présence de Mme Emmanuelle Moser-Lehr, Syndique, de Mme Christa von Wattenwyl, de MM. Bernard Cintas et Laurent Kilchherr, Municipaux, et de M. Thomas Morisod, Président du Conseil communal.

Préambule

L'éclairage public de notre Commune est actuellement régulé à partir de 27 armoires distribuées sur l'ensemble de notre territoire. Historiquement, elles occupaient des locaux communs avec les installations de Romande Energie, dans le cadre d'un « bien plaire » de la part de cette dernière.

Au fur et à mesure du temps, nous avons pu sortir 21 armoires de ces installations, nous apportant une autonomie vis-à-vis de Romande Energie. Par suite de besoins croissants d'espace dans les stations (exemple donné : déploiement de la fibre optique), nous devons sortir nos 6 dernières installations des locaux communs. Cette démarche doit également être comprise dans l'optique de l'installation de compteurs intelligents chez les consommateurs finals.

Solutions retenues

Forte de l'accord de Romande Energie pour pouvoir installer les 6 dernières armoires sur leurs parcelles, la Municipalité a contacté la maison Duvoisin Groux, connue pour ses compétences en matière de gestion de réseaux électriques. Cette société prévoit des armoires en polyester, « selon les directives du distributeur ». Il semblerait que ces matériels soient résistants dans la durée, puisque similaires à des armoires installées depuis 20 ans et qui sont encore en bon état. La société assurera la bonne fin des travaux, autres que ceux de génie civil et d'étude.

Par ailleurs, devant l'absence de plans complets des réseaux de l'éclairage public, des sondages devront être effectués autour de ces 6 armoires, générant des coûts supplémentaires, ce qui explique le taux de 20% pour le poste « divers et imprévus ».

Remarque sur adaptabilité

La Commission des finances s'est posée la question de l'adaptabilité de ces 6 armoires aux nouvelles techniques, existantes ou à venir. Il n'est pas certain que des volumes soient disponibles pour éventuellement en installer. Cependant, ces armoires resteront dans des parcelles sur lesquelles la Commune ne produit pas, et ne peut donc pas prévoir d'y créer

des communautés d'autoconsommation. Rappelons que, dans une telle communauté, les systèmes de distribution sont installés chez le producteur et occupent un volume certain. En l'état, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les techniques à venir.

Assistance dans ce préavis

La Commission relève que le présent dossier comprend également l'intervention d'une consultante en durabilité (Mme Auxane Auget), mandatée pour attirer l'attention de la Municipalité et des autres intervenants sur les possibilités de réemploi des matériels existants dans les six armoires avant leur déplacement. La Commission note qu'elle n'a pas été informée des conclusions de cette intervention et n'est donc pas en mesure d'en apprécier les éventuelles incidences financières.

Conclusion et recommandations

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus et après examen attentif de la demande, la Commission des finances est favorable au projet en question et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis n° 005/2026-2031.

Ainsi fait à Founex, le 13 octobre 2026

Pour la Commission des Finances :

Florence WARGNIER

Magali DUTRUY

Christoph FREI

Denis LEHOUX

Cyril JAQUET/absent

Christophe HERMANJAT/absent

Jean RIGHETTI / absent